


*Bureau Syndical du
1er juin 2023*

DELIBERATION N° 2023-06-031
**Plan de Financement du centre de tri et de valorisation de Monte -
Actualisation**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-trois, le 1 ^{er} juin, à onze heures et quarante-cinq minutes, le Bureau Syndical convoqué le 26 mai 2023 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	15	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, POZZO DI BORGO Louis, BONARDI Jean-Paul et CICCADA Vincent.			
Pouvoirs : VIVONI Ange-Pierre a donné pouvoir à GIANNI Don-Georges.			
Absents : MARCHETTI François-Marie, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 08/06/2023 et de la publication de l'acte le: 08/06/2023			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincenz ANDREI</p>

Le Président expose,

Le bureau syndical a approuvé par délibération du 15 octobre 2020 le plan de financement pour la phase opérationnelle du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia et a autorisé le Président à solliciter des subventions au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, l'ADEME, l'Office de l'Environnement de la Corse et de formaliser les démarches requises auprès de Citeo pour un financement global de 80 %.

En concertation avec les différents partenaires, une nouvelle demande d'aide a été déposée en date du 12 août 2022 pour un coût total de l'opération prévisionnel d'un montant de 67 997 482 € HT.

À la suite de l'instruction de cette demande, le co-financement pour l'opération est de 80 % d'aides publiques, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec. Il convient d'actualiser le plan de financement en considérant les niveaux des subventions accordées par l'Etat à travers l'ADEME et le Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) comme suit :

Plan de financement prévisionnel (€ HT)		
Montant total	100 %	67 997 482 €
Etat (ADEME)	31,2 %	21 217 164 €
Etat (PTIC)	48,8 %	33 180 822 €
Syvadec	20 %	13 599 496 €

Le Syvadec ayant engagé les démarches utiles dans le cadre de l'appel à projets du plan de performance des territoires de Citeo pour un financement maximum à hauteur 900 000 €, si la contractualisation définitive avec Citeo est possible, il conviendra d'adapter les engagements des parties en conséquence. Il en sera de même en cas de réponse positive de cofinancement de la Collectivité de Corse.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir délibérer afin d'approuver le plan de financement prévisionnel pour la conception, la réalisation et la mise en service industrielle du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia (Monte) et autoriser le président à signer les contrats et conventions de financements afférents au projet.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2020-10-066 du 15 octobre 2020 relative à la demande d'aide financière pour la réalisation du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia,

Considérant la nécessité de réaliser le centre de tri et de valorisation du Grand Bastia au vu notamment du projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse,

Considérant la nécessité pour le Syvadec d'obtenir les cofinancements nécessaires à la réalisation de ce projet

Ouïe l'exposé de M. Don Georges GIANNI, Président,

A la majorité (1 abstention – M. Louis Pozzo-di-Borgo):

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise le Président ou son représentant à signer les contrats et conventions de financements afférents au projet,
- Autorise Monsieur le Président du SYVADEC ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être déposée en préfecture pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son adoption.

Affaire de répartition de compétences
02E-200009827-20230601-2023-06-031-DE
Date de transmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023